

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 avril 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Présents Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Estelle FLEUTÔT, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Christian WAUTERS.

Procurations : Jean-Claude VIVANCOS à Annie DUCLA.

Absent excusé : Bruno ESPOSITO.

Ouverture de la séance : Approbation du PV de la réunion du conseil du 23 février 2021 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1 – Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (Contre : 2 – Gilles Joffre, Bruno Salgues - ; Abstention : 0 ; Pour : 20), approuve l'actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2021 telle que calculée par le délégataire. Fixe pour l'année 2021 le prix du m³ d'eau facturé aux usagers (part eau potable + part assainissement) à 4.1940 € TTC.

2 – Participation pour financement de l'assainissement collectif - modification

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation comme suit :

- Logement individuel : 1 300 €
- Logements collectifs et groupes d'habitation : 1 300 € par logement
- Logement social : 1 300 € par logement
- Tout local commercial, industriel, artisanal ou autre : 1 300 €.

3 – Autorisation de signature de la convention « dispositif bourg-centre » avec la Région Occitanie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou en cas d'absence, Mme Anne Marie Ducla, Adjointe au Maire, à signer la convention devant intervenir dans le cadre du dispositif « bourg centre » avec la Région Occitanie

4 – Extension école maternelle – modification de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le projet d'extension de l'école maternelle. approuve le plan de financement pluriannuel et l'échéancier prévisionnel, sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 au taux de 60% du montant HT de la première tranche (tranche 1 – 2021) de l'opération. Cette délibération annule et remplace celle en date du 12 janvier 2021 (n°D004-2021), se rapportant au même objet.

5 – Extension école maternelle – Demande de subvention auprès du département de l'Hérault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête le projet d'extension de l'école maternelle ; approuve le plan de financement pluriannuel et l'échéancier prévisionnel exposés ; sollicite une subvention auprès du département de l'Hérault à hauteur de 20% pour la tranche 1 des travaux (78 959.89 €) et de 20% pour la tranche 2 (212 211.11 €).

6 – Jardins familiaux – convention de servitude avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage proposée par ENEDIS et autorise le Maire à la signer.

7 - Retrait d'une délibération

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°018-2021 en date du 12 janvier 2021.

8 – Autorisation donnée au Maire, et en son absence à la 1^{re} adjointe, de signer les actes de vente des terrains du lotissement de l'Hort

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Me Marc, notaire à Capestang, aux fins d'établir les actes de vente des lots artisanaux et d'habitations du lotissement de l'Hort. et autorise le Maire, ou en cas d'absence, Mme Anne Marie Ducla, adjointe au Maire, à signer les actes de ventes devant intervenir en l'étude de Me Marc.

9 – Modification du régime indemnitaire de la police municipale

La délibération modifiant et précisant le régime indemnitaire de la Police Municipale est adopté à l'unanimité.

10 – Création/suppression d'un poste

La délibération créant 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35h et supprimant 1 poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet 33h/hebdomadaires est adoptée à l'unanimité.

11 – Décisions du Maire

| | |
|------------|---|
| 23/02/2021 | Ligne de trésorerie 2021 |
| 16/03/2021 | Attribution marchés travées droites du cœur |
| 19/03/2021 | Attribution marché MO renégociation assurances |
| 25/03/2021 | Budget Général - DM n°2 |
| 25/03/2021 | Attribution marché travaux viabilisation électrique terrain JF |
| 30/03/2021 | Attribution marchés diag. amiante avant démolition - extension école maternelle |
| 30/03/2021 | Attribution marché standard téléphonique médiathèque |

12 – Questions diverses

La motion de soutien aux enseignants du Lycée Marc Bloch est adoptée à l'unanimité.

L'autorisation de passage en aérien pour la fibre, sur deux bâtiments communaux est accordée à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention matérialisant cet accord avec l'entreprise effectuant les travaux.

Les questions écrites de l'opposition et les réponses du maire seront annexées au procès-verbal de la réunion.

Fin de la séance à 18h45

Fait à Capestang, le 9 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pierre POLARD